OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	CS2N	**CODE APE**	7490 A
N° DE SIRET	498 618 784 00033	**EFFECTIF**	8 à 10
FORME JURIDIQUE	SARL	**CERTIFICAT NUMÉRO**	2323
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. NIGGLI Stéphane	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	01/02/2019
ADRESSE	15 rue Peire d'Alverhne	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/02/2023
	63100 CLERMONT-FERRAND	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/02/2027
TÉL / FAX	04 73 91 93 93 - 04 73 91 93 94	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	contact@cs2n.fr	**ASSURANCE(S)**	SMA BTP 581314C

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré
- 3.2 Quantitatif ou métré de VRD

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 05 Mars 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

EXPERT DE COMPAGNIE D'ASSURANCE :** M. NIGGLI Stéphane exerce des missions d'expertises pour les compagnies d'assurances

BIM : Entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.